

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Noël MIEGEMOLLE, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Aurélie GOSSET, Vanessa SEVEL BECART, Gaël TOUYA.

Absents excusés : Franck COMPAN, Joël TOURNIER

Date de la convocation : 19/09/2020

Secrétaire de séance : Hélène CHOMETTE

Ordre du Jour :

- 1 – Concessions funéraires (durée et tarification)
- 2 – Adhésion AMRF
- 3 – Mise en place de la signalisation verticale aux Arrougès
- 4 – Financement d'une acquisition immobilière
- 5 – Embauche d'un poste d'agent polyvalent non permanent
- 6 – Informations diverses
- 7 – Questions diverses

1 – Concessions funéraires (durée et tarification) :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en application de l'article L2223-14 du CGCT, quatre durées de concessions sont possibles, à l'exclusion de toute autre.

Monsieur le Maire explique qu'il est donc nécessaire de se conformer à la loi en instituant notamment :

- Le type de concession : individuelle, collective ou familiale
- La durée : temporaire (15 ans au plus), trentenaire, cinquantenaire ou perpétuelle
- Les tarifs à appliquer

Cela concerne les sépultures en terre et les concessions en columbarium.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- De se mettre en conformité avec la législation funéraire ;
- De choisir le type de concession : familial
- De choisir la durée : trentenaire et perpétuelle pour les concessions en terre et trentenaire pour une concession au columbarium.
- De fixer les tarifs suivants :
 - *concession en terre :
 - ☒ trentenaire : 35€ le m² pour 6 m² soit 210€ et même tarif pour le renouvellement
 - ☒ perpétuelle : 1 500€ les 6m²
 - *concession au columbarium :
 - ☒ trentenaire : 630€
 - ☒ renouvellement : 210€ pour 30 ans

Délibération n°29-20

2 – Adhésion AMRF :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'il serait opportun de procéder à l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ; cette association réunit les élus des communes de moins de 3 500 habitants, pour représenter, défendre et promouvoir les communes rurales et la liberté municipale.

Monsieur le maire précise que le coût de l'adhésion s'élève à 80€ annuel avec les revues mensuelles.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France et de choisir la formule avec les revues mensuelles à 80€ annuel.

Délibération n°30-20

3 – Mise en place de la signalisation verticale aux Arrougès :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le projet de signalisation verticale au quartier des Arrougès arrive à sa fin ; il est désormais prévu l'installation des panneaux.

Après un appel à candidature, certains administrés se sont portés volontaires pour effectuer la mise en place de ces panneaux.

Trois dates ont été fixées : les 3, 10 et 17 octobre 2020.

Après discussion, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à la mise en place des panneaux de signalisation au quartier des Arrougès, les 3, 10 et 17 octobre 2020, avec les administrés volontaires dont la liste figure en annexe.

Délibération n°31-20

4 – Financement d'une acquisition immobilière :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, suite à la préemption du bien immobilier au centre du village, il est désormais temps de régulariser l'achat chez le notaire.

Afin de financer cette acquisition, Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt bancaire.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier un prêt bancaire à un taux le plus intéressant possible.

5 – Embauche d'un poste d'agent polyvalent non permanent :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'il a reçu plusieurs candidats pour le poste d'agent technique polyvalent ; Monsieur LAGARDE Hervé a été retenu pour ce poste, en contrat aidé, pour une durée initiale de douze mois.

6 – Informations diverses :

*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'augmenter les heures du secrétariat de mairie ; les démarches administratives sont en cours auprès du centre de gestion.

*Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux une modification des dates de réunion de conseil municipal car les réunions du conseil communautaire de la communauté de communes sont régulièrement aux mêmes dates et heures que les réunions du conseil municipal.

*Madame Vanessa BECART expose à l'assemblée le projet de « référent de quartier » ; ceci afin de favoriser la communication entre les administrés.

7 – Questions diverses :

*Madame Hélène CHOMETTE fait un compte-rendu de la réunion de la commission de solidarité de la communauté de communes à laquelle elle a assistée.

*Madame Aurélie GOSSET signale que des feux sont régulièrement allumés par des administrés.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 23h15

Pour copie conforme